



Enedis dégâts occasionnés

Par Gabyl

Bonjour,

Enedis a effectué fin Juin une coupure d'électricité de 4 hr sur un secteur où nous avons une maison inhabitée depuis le décès de mon père fin 2023.

Dès lors nous leurs avons adressé un certificat de décès et demandé à recevoir les factures d'électricité à notre adresse à Paris...ce qui fût fait.

L'ex maison de mon père est inhabitée, mais j'y viens tous les deux mois pour l'entretien du jardin, l'aération, les réparations et autres.

J'y étais en Juin jusqu'au 17 ou 18,

le 23 Juin Enedis nous adresse un courrier stipulant la coupure de 4 h...sauf qu'ils ne me l'envoient pas à Paris!

mais à l'adresse provinciale de la maison

Fin Août j'y retourne et à peine ouvert la porte

grosse catastrophe! Tous le congélateur a fondu

dans la maison dans une odeur pestilentielle et sous une chaleur écrasante pendant 2 mois, des nuées de mouches et larves en ts genre accompagnent l'état des lieux...

L'horreur absolue!

Je vais passer une semaine à nettoyer et tout désinfecter en tentant d'évacuer l'odeur ignoble qui s'est imprégnée dans les murs, les rideaux etc..

Déclaration de sinistre est donc faite à Enedis qui dispose d'un fond de dédommagement...

Je reçois en retour une lettre expéditive

m'expliquant en gros que j'avais qu'à recevoir la lettre...

Hors Enedis sait très bien que la maison est vide d'occupant

non seulement le certificat de décès fait fois, mais encore le compteur numérique qui leurs donne toutes les infos et périodes de consommation !

Par ailleurs les courrier et factures à ma demande sont sensés m'être adressés à Paris! ce qui dans ce cas n'a pas été fait ! Je ne pouvais donc prévenir personne dans le secteur pour aller à ma place remettre en marche le disjoncteur après la coupure.

J'aimerais savoir quels sont mes recours svp

Sachant que j'avais un congélateur de 100 litres plein et qu'il y avait des dégâts dans la maison, svp?

En vous remerciant et en vous souhaitant une bonne rentrée à tous.

Pour

Par Bazille

Bonjour,

Vous parlez de maison inoccupée, inhabité, vide, pas de consommation. Mais un congélateur plein , de denrée ect ect?

J ai peur qu il soit difficile de mettre en cause INEDIS. Il est de la responsabilité des propriétaires , de vider congélateur et réfrigérateur dans une maison inhabitée. Cela aurait pu se produire suite à orage, baisse de tension ect?

Par CLipper

Bonjour,

Il faudrait peut etre regarder les obligations d'informations d' Enedis pour les coupures programmées.
(et celle d'EDF parce que ils se renvoient parfois la balle)

Cet été, j'ai du recevoir plus de 20 appels messages vocaux, couplés a des sms pour m'informer de coupure, reprise, re coupure, plus que qqes pas retablis, recoupure vre parce que retablis....

Par Gabyl

Mais Enedis est bel et bien responsable du défaut d'information Mr Bazille...

Ils avaient de plus tous les éléments nécessaires pour le faire et cela rentre dans leurs obligations concernant les sinistres...

Ne jouons pas sur les mots , et évitons les projections personnelles à tort et à travers...je parle de maison inhabitée car la personne qui l'occupait à l'année est décédée et que le reste de la famille est encore en indivision dessus jusqu'à la vente...mais ce n'est pas l'objet ici.

Maintenant j'explique aussi qu'elle est occupée ts les deux mois dans l'année jusqu'à 15 jours pour l'entretien...par mes soins...donc il y a un frigo et un congélateur, une chaudière à alimenter l'hiver et un ballon d'eau chaude...

Le frigo et le congélo restent évidemment branchés en permanence car elle est loin de tout, je suis Parisienne et comme beaucoup je n'ai pas de voiture donc un congélo est le bienvenue pour se nourrir, sachant que l'entretien n'est pas de tous repos et que je ne fais pas 15 km à pieds chaque jour sac sur le dos pour aller chercher mon pain.

Par Gabyl

Je suis d'accord avec vous Clipper

Par isernon

bonjour,

ENEDIS ET EDF sont 2 entreprises différentes.

ENEDIS est un distributeur d'électricité qui gère la distribution de l'électricité jusqu'au compteur, ENEDIS est gestionnaire du réseau électricité.

EDF est un fournisseur d'électricité comme totalénergie, engie qui établit les factures pour ses clients à qui, vous avez, sans doute demandé de recevoir les factures d'électricité à votre adresse parisienne.

il n'est pas certain qu'ENEDIS ait connaissance de l'adresse ou envoyer vos factures d'électricité puique cela ne le concerne pas.

je ne suis pas spécialiste des congélateurs, mais un congélateur peut conserver les produits congelés pendant 4 heures.

La température d'un congélateur devrait être à maximum -18°C. Si un congélateur tombe en panne, les aliments resteront congelés pendant 48h s'il reste fermé et est complètement rempli. Un congélateur à moitié rempli conservera les aliments congelés pendant environ 24h. Attention, plus il fait chaud dans la pièce où se trouve le congélateur, plus vite sa température interne montera

source

[url=https://www.manche.gouv.fr/contenu/telechargement/58493/453017/file/CP_20231103%20conduite%20r%C3%A9frig%C3%A9rateur.pdf]https://www.manche.gouv.fr/contenu/telechargement/58493/453017/file/CP_20231103%20conduit e%20r%C3%A9frig%C3%A9rateur.pdf[/url]

pendant une coupure de réseau, le disjoncteur d'abonné ne déclenche pas.à votre arrivée sur place, le disjoncteur était-il déclenché ou pas ?

salutations

Par Isadore

Bonjour,

En effet, il faut vérifier si vous avez bien donné votre adresse à Enedis, qui par défaut ne connaît que l'adresse du compteur.

Par CLipper

Moi non plus, je ne suis pas électricien mais gabyl l'a dit , le disjoncteur a disjoncté.

Lors d'une coupure générale de secteur, le disjoncteur ne disjoncte pas. L'électricité revient quand la coupure de fourniture cesse sans avoir à ré enclencher le disjoncteur vu qu'il est resté sur ON.

Après , qui dit Disjonctage ! Dit surtension

Et ENEDIS risque de vous dit que ça vient de chez vous et pas de leurs travaux faits sur le secteur.

Peut être demander a vos voisins si cette fameuse coupure a fait disjoncteur leur disjoncteur ?

Auquel cas, votre installation électrique privée ne serait pas responsable du fait que le disjoncteur s'est mis sur off au retour de l'électricité

Par Bazille

Gabyl,

Je ne vous juge pas je dis juste qu'il est difficile de trouver un responsable.

Un congélateur est donné pour tenir au moins 4h sans que les denrées soit endommagées, après une coupure d'électricité , logiquement les appareils redémarrent. Donc l'origine du dysfonctionnement n'est pas forcément la coupure.

On sait tous que laisser un congélateur en marche , en absence peut engendrer des surprises, surtout si le congélateur est vieux. (les assurances responsabilité excluent en général les congélateurs de + de 10 ans.)

Une indemnisation par Enedis est prévue.

« Dans le cas où vous auriez subi une coupure d'électricité d'une durée supérieure à 5 heures, vous bénéficiez du versement d'une somme forfaitaire définie sur la base de la puissance souscrite par tranche de 5 heures consécutives de coupure d'électricité (dans la limite de 40 tranches consécutives de 5 heures)

Par isernon

le disjoncteur d'abonné déclenche en cas de surintensité sur la partie aval (et non en amont) donc sur l'installation privative du client.

Par Charles94

Bonjour,

Y-a-t-il un Linky en tête d'installation ?

L'installation électrique a quel âge ? Est-elle aux normes de sécurité ? Y-a-t-il des interrupteurs différentiels 30 mA ?

La maison est-elle située dans un département où les parafoudres sont obligatoires dans les installations récentes ? Les voisins ont-ils eu des dégâts ?

Le congélateur est prévu pour supporter une coupure de courant de 4 heures. Donc, à part s'il a 20 ou 30 ans, le problème ne vient pas de la coupure Enedis.

Un disjoncteur d'abonné ne protège pas contre les surtensions. Il avait trois rôles avant l'arrivée du Linky : protéger contre les surintensités faibles (ce que fait maintenant le Linky), protéger contre les courts circuits et protéger contre les fuites de courant à la terre avec un calibre de 500 mA.

Plusieurs incidents ont pu arriver pour faire disjoncter l'installation électrique et mettre hors tension le congélateur. Cela peut être une erreur dans les travaux d'Enedis, une phase branchée à la place du neutre, c'est exceptionnel et touche tout le voisinage. Cela peut être la foudre (vécu deux fois en vacances d'été). Cela peut être un orage violent qui a introduit de l'eau quelque part et a fait disjoncter une protection différentielle (vécu également).

Donc, en l'absence d'éléments d'information sur l'installation électrique existante et sans constat des lieux à l'arrivée dans la maison (état des disjoncteurs), il est impossible d'établir un diagnostic. Votre recours contre Enedis me paraît illusoire.

Par CLipper

Bonsoir,

Je ne veux pas contredire ni isernon ni Charles.

Amis dans lotissement récemment construit qui subit des déclenchements de disjoncteur ou linky intempestifs qui ne sont pas dus aux installations privées (ça serait des micro coupures ou autre chose)

Je crois que gabyl devrait demander a ses voisins si leur disjoncteur a sauté ou pas ce jour là car il peut arriver (je ne dit pas que c'est fréquent) que des travaux sur le reseau font déclencher les disjoncteurs.

Par isernon

clipper vous écrivez " Moi non plus, je ne suis pas électricien mais gabyl l'a dit , le disjoncteur a disjoncté.", gabyl a simplement écrit " Je ne pouvais donc prévenir personne dans le secteur pour aller à ma place remettre en marche le disjoncteur après la coupure."

mais n'étant sur place gabyl ne pouvait pas savoir si le disjoncteur avait déclenché ou pas, elle le supposait.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre assurance couvre t elle les dommages électriques ?

Si oui vous avez un recours.

Si non, n'espérez aucun résultat auprès de ENEDIS qui nie systématiquement toute responsabilité, refuse les expertises contradictoires et n indemnise jamais.

Je rejoins ceux qui préconisent de vider le congélateur en cas d'absence prolongée.

Par CLipper

Bonjour,

En effet, gabyl n'a pas dit que le disjoncteur était disjoncté.

Vu sa description de la scène en arrivant dans la maison, j'ai " supposé" qu'il n'y avait plus grand chose de frais dans le congélateur !

Et de sa phrase: "je ne pouvais donc prévenir personne dans le secteur pour aller à ma place remettre en marche le disjoncteur après la coupure.", j'en ai déduit qu'elle regrettait énormément de ne pas avoir su qu'il était disjoncté ou si vous préférez qu'il s'était déclenché a un moment ou à un autre (et c'est a mon avis ce moment qu'il faut connaître pour analyser la responsabilité de chacun)

Ceci dit , j'ai moi même obtenu < sans faire appel au juge donc a l'amiable , ça a pris 2 ans >un dédommagement, non pas d'Enedis) je ne suis pas client chez eux !) Mais de mon fournisseur mais pas pour un cas similaire a gabyl.

Par yapasdequoi

C'est effectivement au fournisseur qu'il faut s'adresser en priorité, en sus d'une déclaration de sinistre à l'assurance habitation.

Par isernon

renseignement complémentaire:

Si une interruption de la fourniture d'électricité a occasionné des dommages de type pertes de denrées, pertes d'exploitation, dommage à un matériel électrique, etc?, nous vous recommandons en priorité de faire une déclaration de sinistre auprès de votre assureur. Votre assureur instruira le dossier afin de déterminer l'indemnisation de votre préjudice et établira l'ensemble des responsabilités.

Vous avez aussi la possibilité de faire une demande d'indemnisation directe à Enedis en utilisant la page « Contacter Enedis » rubrique « réclamation ».

source

[url=https://www.enedis.fr/faq/aleas-climatiques/vous-avez-subi-des-dommages-cause-dune-coupure-de-courant]https://www.enedis.fr/faq/aleas-climatiques/vous-avez-subi-des-dommages-cause-dune-coupure-de-courant[/url]